

Paris, le 10 mars 2000

COMMUNIQUÉ

Sécurité des cartes bancaires : la Banque de France met en garde contre certaines exagérations.

La Banque de France confirme qu'elle a été amenée, dans le cadre de sa mission de surveillance du bon fonctionnement des systèmes de paiement, à demander le renforcement de la sécurité des cartes bancaires. A cet effet, elle est en contact permanent avec le Groupement des Cartes Bancaires et avec la profession bancaire et continuera à exercer cette mission avec toute la vigilance requise.

La Banque de France dément par ailleurs formellement les informations publiées dans un grand quotidien national selon lesquelles elle aurait demandé, en particulier, la démission de l'administrateur du Groupement des Cartes Bancaires et la mise sous tutelle de ce groupement.

Elle met en garde contre certaines exagérations qui conduisent à surestimer les risques relatifs au niveau de sécurité du système Cartes Bancaires.

Ce système met en œuvre un certain nombre de mesures de sécurité pour permettre l'authentification des cartes au niveau des terminaux de paiement ; l'une d'entre elles utilise un algorithme cryptographique normalisé et très répandu au niveau international (RSA).

Même si certaines clés correspondant à cet algorithme ont été rendues publiques, la Banque de France rappelle que les autres mesures de sécurité existantes permettent de limiter fortement l'usage qui peut être fait de ces informations. Le taux de fraude du système Cartes Bancaires demeure l'un des plus faibles au monde, notamment grâce à l'usage de la carte à puce depuis bientôt dix ans.

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Service de Presse Tél. 01 42 92 44 30

D